

l'expression monumentale, et, pour l'obtenir, on ne craindra pas de faire la baie de porte plus haute que la porte véritable; il y aura alors un imposte ou partie supérieure fixe; l'exemple de

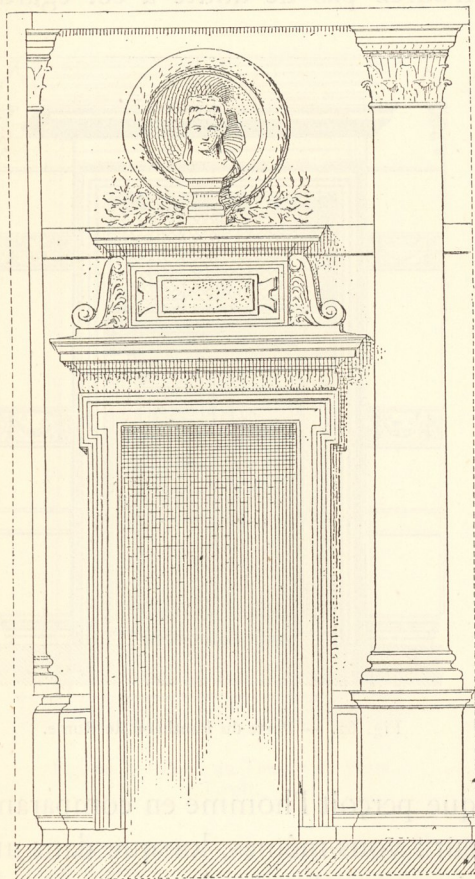


Fig. 63. — Porte de la Cour de Cassation.

la porte du Panthéon de Rome (fig. 62), plus haute et plus large que l'ouverture réelle, est très significatif à ce point de vue. Vous pouvez voir un exemple analogue à la Madeleine, dont la porte est inspirée de celle du Panthéon romain.

Puis si, pour un usage moins solennel, vous avez encore besoin d'un passage de même largeur ou à peu près, la hauteur purement décorative des portes que je viens de citer diminuera; vous aurez alors des portes à deux vantaux ouvrant dans toute leur hauteur. Mais même dans les intérieurs subsistera cette loi de la hauteur plus grande réservée à l'impression monu-

mentale. C'est ainsi que, au Palais de Justice, la grande porte de la Cour de cassation (fig. 63) atteint une proportion très élevée. De même ou à peu près les portes de la chambre royale de Henri II au Louvre, ou à Venise, une belle porte intérieure au Palais ducal. Ces proportions sont tout à fait excep-